

# Le Recrutement

de

## Quelques Cohortes Syriennes

par

GEORGES CANTACUZÈNE



Extrait du *Musée Belge*, tome XXXI, fascicule 3-4



**LIÈGE**

IMPRIMERIE H. VAILLANT-CARMANNE

4, Place Saint-Michel, 4

—  
1927

Bibliothèque Maison de l'Orient



134467

A Monsieur S  
Louis Renaud  
à Paris  
le fait de l'œuvre  
de Cantacuzène

# Le Recrutement

de

## Quelques Cohortes Syriennes

par

GEORGES CANTACUZÈNE



Extrait du *Musée Belge*, tome XXXI, fascicule 3-4



LIÈGE

IMPRIMERIE H. VAILLANT-CARMANNE

4, Place Saint-Michel, 4

—  
1927

## Le recrutement de quelques cohortes syriennes

---

En organisant les institutions militaires après avoir rétabli les autres institutions de l'État, Auguste avait fait peser le service militaire à la fois sur les citoyens et sur les non citoyens (1). Il avait créé les *auxilia*, annexes de la légion, qui lui étaient égaux en valeur et en nombre. Ces corps auxiliaires étaient des troupes de second rang vis-à-vis des légions. Leur position inférieure apparaissait dans la solde et dans les années de service.

Les légions et les corps auxiliaires étaient différents par leur origine. Les légions étaient recrutées, au début de l'Empire, en Italie et dans les provinces les plus civilisées ; les *auxilia* venaient, au contraire, des régions barbares situées à la périphérie du monde romain (2). A cette opposition s'en ajoutaient d'autres. Le recrutement légionnaire avait pour base la ville (3). Tous les soldats des légions devaient faire partie d'une commune urbaine ou s'y faire inscrire. Cette condition essentielle était pour eux un *indice de civilisation*. Elle était une garantie contre la pénétration trop brusque des éléments étrangers et constituait à la fois une entrave et une sélection. Les corps auxiliaires, au contraire, étaient levés dans les campagnes, dans les cités pérégrines, parmi les peuples barbares ou peu romanisés.

Ils recevaient aussi probablement des soldats originaires des villes de droit latin (4).

Le recrutement légionnaire a traversé diverses phases et n'a pas eu toujours le même caractère. Jusqu'à Claude, presque tous les

(1) Th. MOMMSEN, *Conscriptionsordnung der röm. Kaiserzeit*, dans *Hermes*, XIX (1884), pp. 1 et suiv.

(2) *Ibid.*, pp. 60 et suiv.

(3) *Ibid.*, p. 14 ; pp. 64-65.

(4) Th. MOMMSEN, *ibid.*, pp. 14 et suiv.

légionnaires étaient originaires d'Italie <sup>(1)</sup>. Ils étaient des *cives* natifs de municipes ou de villes de droit latin. On ne rencontre comme troupes originaires de villes pérégrines que celles d'Antoine qui, après la défaite d'Actium, furent incorporées à l'armée d'Octave, spécialement aux légions de Dalmatie <sup>(2)</sup>. Cette exclusivité du recrutement légionnaire était un privilège de la péninsule italique <sup>(3)</sup> et préservait le caractère latin des légions <sup>(4)</sup>. Sous la dynastie Julienne, celles-ci se composaient donc d'*Italici*.

A partir de Claude, puis sous les Flaviens, les éléments provinciaux, les citoyens romains des diverses régions de l'Empire y entrèrent en nombre croissant <sup>(5)</sup>. Une des grandes réformes de Vespasien, ce fut l'exemption, accordée à l'Italie, de tout recrutement légionnaire <sup>(6)</sup>. Les inscriptions ne mentionnent plus d'*Italici* à partir de Trajan <sup>(7)</sup>.

Au II<sup>e</sup> siècle tous les légionnaires étaient des provinciaux. La plupart étaient de naissance pérégrine et obtenaient la *ciuitas* à leur entrée dans l'armée en même temps qu'ils étaient inscrits dans une tribu et attribués à une ville <sup>(8)</sup>.

Hadrien, en introduisant la circonscription régionale, a achevé de transformer le recrutement tel que l'avait institué Auguste. Chaque troupe leva désormais ses soldats dans sa propre province. Cette mesure a été un coup porté contre le Sénat, dont elle a aboli l'influence <sup>(9)</sup>. Le poids des levées tomba sur les provinces impériales où les armées étaient concentrées. Cette réforme a unifié

<sup>(1)</sup> OTTO SEECK, dans *Rheinisches Museum*, 1893, pp. 606-607 et p. 610.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, p. 610.

<sup>(3)</sup> *Ibid.*, p. 615.

<sup>(4)</sup> Après le désastre de Varus, Auguste avait bien créé la légion XXI<sup>e</sup>, avec des pérégrins d'Italie (MOMMSEN, *ibid.*, p. 15) et la légion XXII<sup>e</sup> Deiotariana avec les troupes reçues du roi Galate Dejotarus (MOMMSEN, *Res gestae divi Augusti*, p. 70), mais ces cas étaient exceptionnels et s'expliquaient par des nécessités urgentes.

<sup>(5)</sup> OTTO SEECK, *Ibid.*, p. 610, 615, 616.

<sup>(6)</sup> MOMMSEN, dans *Hermes*, XIX, p. 18-21, p. 34-40 ; Léon HOMO, *Empire Romain*, pp. 161-162.

<sup>(7)</sup> On remarque au II<sup>e</sup> siècle quelques exceptions dues à des besoins militaires pressants : tel est le cas des *cives Italici et Norici*, sous Antonin le Pieux, dans la légion VI *Victrix* en Bretagne (C. VII 1095 ; Cf. SAGOT, *Bretagne romaine*, pp. 184-185).

<sup>(8)</sup> OTTO SEECK, *ibid.*, p. 610 et p. 616.

<sup>(9)</sup> MOMMSEN, dans *Hermes*, XIX, p. 55.

certaines armées de caractère hétérogène, comme celle du Bas-Danube, et leur a donné la solidité et la cohésion. Elle a aussi transformé la nature de divers corps militaires. Jusqu'alors les corps auxiliaires avaient été recrutés dans les pays d'origine et avaient conservé leur formation nationale. Dorénavant la plupart reçurent des soldats de la province où ils tenaient garnison. Ils perdirent leur caractère ethnique et se rapprochèrent des légions ; leurs soldats avaient souvent la même origine et étaient levés dans les mêmes classes provinciales. Des citoyens romains même entrèrent dans les *auxilia* vers le milieu du II<sup>e</sup> siècle (1).

Néanmoins une différence de statut personnel séparait encore les légionnaires et les soldats auxiliaires. Les premiers recevaient la *civitas* à leur entrée dans l'armée, lorsqu'ils n'étaient pas des *cives* ; les seconds restaient de simples pèlerins durant le service. Cette distinction importante exista jusqu'au début du III<sup>e</sup> siècle.

Il semble que tous les *auxilia* n'ont pas été soumis à ces règles et n'ont pas eu des rapports identiques avec les légions. Certains corps auxiliaires ont occupé un rang spécial différent de celui des autres troupes. Ils ont eu notamment un régime distinct dans le recrutement. L'institution du recrutement local ne les a pas atteints ou les a atteints infiniment peu. On remarque parmi les troupes qui ont fait exception à la règle établie par Hadrien quelques cohortes et ailes d'orientaux. Nous allons étudier ici rapidement le recrutement de quelques cohortes syriennes et montrer en quoi elles dérogeaient au principe institué par Hadrien.

En Bretagne stationnait déjà sous Hadrien la *Cohors I Hamiorum sagittariorum*. Elle est mentionnée en 124 parmi les troupes de cette province commandées par le légat Platorius Nepos (2). Elle avait son camp à *Magna*, 11<sup>e</sup> station du *Vallum* d'Hadrien (aujourd'hui Carvoran). Diverses inscriptions la signalent à cet endroit : un *ex voto* (3) élevé pour le salut de L. Aelius Caesar (136-138) par un préfet, connu aussi par une inscription du Musée de Newcastle (4) ; une dédicace à une divinité

(1) B. G. U., 696 = *Ephemeris Epigr.*, VII, 456 ; PAP. CATTAOUI, I, col. 3, ligne 11 = MITTEIS, *Chrest.*, 372.

(2) C. III, dipl. mil. 30 = Supplement. 43 = C. VII 1191.

(3) C. VII 748.

(4) C. VII 502 : l'inscription provient de Magna (CICHORIUS, dans PAULY-WISSOWA, IV, col. 294).

syrienne par un autre préfet qui a vécu à l'époque du légat Calpurnius Agricola <sup>(1)</sup> ; une inscription relative au même préfet <sup>(2)</sup> ; un fragment d'inscription avec les noms mutilés de cette cohorte et du légat déjà cité <sup>(3)</sup> ; une dédicace de 258 en l'honneur d'un préfet appartenant probablement à la même troupe <sup>(4)</sup> ; un petit autel élevé à la déesse Hammia probablement par un militaire de cette cohorte <sup>(5)</sup> ; un ex-voto métrique qui mentionne un tribun et que son syncrétisme religieux semble dater du règne de Septime Sévère et Caracalla <sup>(6)</sup>. Un *castellum* romain existait à Magna et avait pour mission de protéger une partie du *uallum* contre les incursions éventuelles des Barbares.

Cette cohorte a été envoyée plus tard à Barhill, quatrième station du *uallum* d'Antonin, où des inscriptions la signalent. Un de ses préfets y a laissé un ex-voto <sup>(7)</sup> et un autre préfet un cippe funéraire <sup>(8)</sup>.

Nous ne savons pas à quel moment a eu lieu le déplacement de cette troupe vers le Nord. Il doit avoir eu lieu probablement sous Commode ou au début du règne de Septime Sévère. Ce corps a dû être rappelé de Barhill dans les premières années du III<sup>e</sup> siècle, car en 207 Septime Sévère abandonna le *vallum* d'Antonin à la suite de violentes attaques des Calédoniens et reporta la ligne défensive au *limes* d'Hadrien qu'il renforça par un retranchement de gazon et des forts construits en pierre <sup>(9)</sup>.

Tous les textes existants mentionnent seulement des préfets de cette cohorte ; aucun ne se rapporte à un soldat. Cependant d'autres indices nous renseignent sur son recrutement. Elle a laissé des dédicaces à deux divinités nationales, à la *Dea Suria* <sup>(10)</sup>, et à

(1) C. VII 758 : d'après SAGOT (*Bretagne romaine*, p. 99), l'inscription est postérieure à 169, lorsque mourut L. Verus, parce qu'elle mentionne le légat d'un seul Auguste.

(2) C. VII 773.

(3) C. VII 774.

(4) C. VII 769 : l'index du Corpus, p. 336, l'attribue à cette cohorte.

(5) C. VII 750.

(6) HUEBNER, note au texte.

(7) *Année Épigraphique*, 1898, n° 152.

(8) C. VII 1110.

(9) LÉON HOMO, *Empire Romain*, p. 206.

(10) C. VII 758.

la *Dea Hammia* (1). La dédicace à la *Dea Suria* a été faite sous Marc Aurèle à une époque où les cultes orientaux n'avaient pas encore pénétré dans l'armée. Elle ne saurait donc être attribuée à la grande vague religieuse orientale, qui s'étendit sur l'Empire à la fin du II<sup>e</sup> siècle. Elle ne peut s'expliquer que par la présence de soldats syriens servant dans la cohorte des Hammiens, dans la 2<sup>e</sup> moitié du II<sup>e</sup> siècle. Il est fort probable que cette troupe était même alors levée en Orient. Elle conservait, avec une ardeur qui ne vacillait pas, ses dieux nationaux, qu'elle a introduits dans ces régions avancées de Bretagne. Le recrutement ethnique de la cohorte des Hammiens explique l'extension prise par certains cultes syriens en divers lieux du *uallum* et en Bretagne même (2). Les conditions spéciales de cette province semblent avoir facilité le maintien du recrutement national même dans d'autres corps auxiliaires, sinon dans la plupart. L'esprit turbulent des populations bretonnes, toujours prêtes à la révolte contre le régime, a interdit leur emploi dans les *auxilia* de cette province. Les corps auxiliaires et les *numeri* de Bretons ont été dispersés surtout sur la frontière du Rhin et du Danube (3). On ne rencontre dans l'armée de Bretagne qu'une seule formation irrégulière qui semble être bretonne (4) : le *numerus exploratorum Bremeniensium*. Il apparaît au III<sup>e</sup> siècle sous Gordien III à High Rochester (5) et constitue une exception au système généralement appliqué aux II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles en Bretagne. Les corps d'éclaireurs (*exploratores*) étaient d'habitude recrutés sur place parmi les populations des districts voisins de la frontière. Ils se composaient d'indigènes. Ce fait explique le caractère spécial des éclaireurs de Bremenium.

Tous les autres *auxilia* sont étrangers, Gaulois, Germains ou Espagnols. Ces troupes étaient recrutées, même au II<sup>e</sup> siècle, dans leur pays d'origine (6). La *cohors II Tungrorum equitata* comprenait deux groupes nationaux (7) nommés d'après leur habitat :

(1) C. VII 750.

(2) DOMASZEWSKI, dans *Westdeutsche Zeitschrift*, 1895, pp. 52-53.

(3) SAGOT, *ibid.*, p. 201.

(4) SAGOT, *ibid.*, p. 201, p. 41, note 2 ; CAGNAT, s. v. *Numerus* (dans le *Dict. de DAREMBERG-SAGLIO*).

(5) C. VII 1037 ; 1030.

(6) DOMASZEWSKI, dans *Westdeutsche Zeitschrift*, 1895, pp. 45-46.

(7) SAGOT, *ibid.*, p. 187 et ss. C. VII, 1072 : *pagus Vellaus*. VII, 1073 : *pagus Condrustis*.

*pagus Vellaus* et *pagus Condrustis* <sup>(1)</sup>. Ce recrutement ethnique est attesté aussi par le culte des dieux nationaux. Les soldats de cette cohorte ont élevé des dédicaces aux déesses germaniques : *Dea Ricagambeda* <sup>(2)</sup> et *Dea Viradesthi* <sup>(3)</sup>.

D'autres corps germaniques de Bretagne ont eu sans doute un recrutement semblable. Les corps irréguliers et les *numeri* de Germains, qui ont stationné en Bretagne, ont laissé des dédicaces à diverses divinités germaniques : *Deabus Matribus Transmar(inis)* <sup>(4)</sup> ; *Deo Marti Thingso et duabus Alasiagis Bed(a)e et Fimmilen(a)e* <sup>(5)</sup> ; *Deae Garmangabi* <sup>(6)</sup> ; *Deabus Alasiagis Baudihillae et Friagabi* <sup>(7)</sup>.

Les exemples que nous rencontrons dans ces cohortes viennent heureusement compléter le cas connu de la cohorte des Hammiens. Ils montrent que l'armée auxiliaire de Bretagne a été peu atteinte par le recrutement local. Au II<sup>e</sup> siècle, l'application de ce recrutement semble avoir été limitée et incomplète même dans les légions de cette province. On y rencontre fort peu d'insulaires <sup>(8)</sup>. Ces légions continuaient à recevoir des contingents des régions occidentales de l'Empire, spécialement de la Gaule et de la Germanie. Sous Antonin le Pieux, les légions *II Augusta*, *VI Victrix*, *XX Valeria Victrix* ont reçu des renforts de Germanie <sup>(9)</sup>. Le recrutement local a donc été faible dans toute l'armée de Bretagne. Il est possible que des soldats insulaires soient entrés dans quelques corps de troupes, mais leur nombre a été réduit et n'a jamais pu donner à ces corps un aspect national. Les Romains se méfiaient des populations de Bretagne ; ils ont largement utilisé dans d'autres

<sup>(1)</sup> Le terme *pagus* désignait à la fois le territoire habité par un clan et les soldats qu'il fournissait. On le trouve dans l'organisation des peuples germaniques et celtiques (CAESAR, *De B. G.*, I, 37 : les cent *pagi* des Suèves ; IV, 1 : cent *pagi* fournissant chacun 1000 hommes ; IV, 22 : *pagos Morinorum* ; I, 12 : les 4 *pagi* des Helvètes, dont César cite deux : *pagus Verbigenus* (I, 27) et *pagus Tigurinus* (I, 12).

<sup>(2)</sup> C. VII 1072.

<sup>(3)</sup> C. VII, 1073.

<sup>(4)</sup> C. VII, 303 = *Arch. Journal*, I, p. 319 (une *Vexillatio Germanorum*).

<sup>(5)</sup> C. VII, 1040-1041 : des *Ger(man)i ciues Tuihanti cunei Frisionum*. Voy. DESSAU, *Inscr. Latinae selectae*, 4760 et 4761.

<sup>(6)</sup> *Arch. Journ.*, I, p. 293 (une *uexillatio Sueborum*).

<sup>(7)</sup> *Année Épig.*, 1924, n<sup>o</sup> 94 (un *numerus Hnaufridi*).

<sup>(8)</sup> SAGOT, *ibid.*, pp. 186-187.

<sup>(9)</sup> *Korrespondenzblatt der westd. Zeitschrift*, XXII, p. 202 = HAVERFIELD, *Archaeol. Aeliana*, XXV, p. 142.



provinces leur valeur guerrière, mais ils les ont soigneusement éloignées de leur île. Les *auxilia* de Bretagne, notamment la cohorte des Hammiens, ont continué à être levés même aux II<sup>e</sup> et au III<sup>e</sup> siècle dans leur patrie d'origine. Les cultes de leurs soldats sont pour nous un important indice démonstratif qui nous révèle suffisamment le caractère national de ces troupes auxiliaires.

\* \* \*

Dans la localité *Intercisa* située sur l'emplacement de l'actuel village hongrois Duna Pentele (1) se trouvait, dans l'antiquité, le camp de la *cohors milliaria Hemesenorum sagittariorum equitata civium Romanorum*. Entourée de collines, cette forteresse dominait la plaine environnante de Basse-Pannonie. Les traces du camp ont disparu, emportées par les eaux du Danube et les pluies (2), mais son existence est attestée par une série de dédicaces et autres inscriptions que cette cohorte a laissées à cet endroit. Elle est d'abord mentionnée dans un diplôme militaire (3), qui la cite, entre 138 et 146, parmi les troupes de la Pannonie inférieure. Elle était donc campée dans cette contrée dès la fin du règne d'Hadrien et le début de celui d'Antonin le Pieux. Au III<sup>e</sup> siècle un autre diplôme (4) la rappelle entre 216 et 247 dans l'armée de Pannonie inférieure commandée par le légat Pomponius.

Les dédicaces qu'elle a laissées à Intercisa sont les suivantes : une inscription pour le salut commun de Septime Sévère, Caracalla et Geta (201-209) (5) ; une dédicace à Caracalla (6) ; une inscription votive par le salut de Caracalla (7) ; une inscription pour le salut et la victoire germanique de Caracalla (8) ; une inscription élevée par des vétérans à Sévère Alexandre (9) ; enfin une dédicace à Gordien III (10).

(1) MOMMSEN a identifié cet endroit dans le Corpus III ; les découvertes postérieures ont confirmé ce point de vue (HAMPEL, *Arch. Ertesilo*, 1906, p. 221 et suiv.)

(2) ANTOINE HEKLER, *Jahrb. d. Oest. Arch. Inst.*, XV, 1912, p. 174. HAMPEL, *Arch. Ertesilo*, 1906, p. 222-224.

(3) C. III, dipl. mil. N° 58.

(4) C. III, dipl. mil. supplement. N° 90 = *Ephemeris*, IV, p. 508.

(5) *Année Épig.*, 1910, N° 146 ; N° 148 ; N° 141.

(6) *Année Épig.*, 1910, N° 147.

(7) C. III 10306 = Eph. II 596.

(8) *Année Épig.*, 1910, N° 133.

(9) C. III, 10304 = Eph. II, 596.

(10) C. III, 3331.

Une borne <sup>(1)</sup> endommagée mentionnant les empereurs Maximim et Maxime (238) se rapporte à cette cohorte. Une brique trouvée en Pannonie inférieure porte son estampille <sup>(2)</sup>. Une inscription de Capoue nous fait connaître un de ses tribuns originaires de cette ville <sup>(3)</sup>. Cette cohorte a aussi laissé à Intercisa un grand nombre d'inscriptions d'officiers, de soldats, de vétérans qui s'échelonnent entre Hadrien et le milieu du III<sup>e</sup> siècle <sup>(4)</sup>. Nous connaissons par un texte son nom complet : *Cohors I Miliaria Hemesenorum sagittariorum equitata* <sup>(5)</sup>. Plusieurs inscriptions lui donnent le nom d'*Antoniniana* qu'elle porta pendant plusieurs années sous Septime Sévère et Caracalla <sup>(6)</sup>. Plus tard, elle reçut l'épithète de *Maximiana* <sup>(7)</sup>, puis celle de *Gordiana* <sup>(8)</sup>. Elle fut décorée un moment du titre de *Cohors... c (iuium) R(omanorum)*. Elle le porte dès le début du III<sup>e</sup> siècle sur une inscription élevée en 199 <sup>(9)</sup>. Elle le conservait encore en 240 <sup>(10)</sup>.

Elle resta à *Intercisa* pendant plus d'un siècle. Ce long séjour est aussi indirectement confirmé par les noms des soldats parmi lesquels on remarque beaucoup de Aelii <sup>(11)</sup> et de Aurelii <sup>(12)</sup>, ce qui atteste la présence de cette troupe depuis Adrien jusqu'au III<sup>e</sup> siècle. Il est probable qu'elle campa à *Intercisa* jusqu'à une date avancée, quand elle fut remplacée par d'autres corps que la *Notitia* mentionne au IV<sup>e</sup> siècle.

De nombreuses inscriptions de soldats et d'officiers nous font connaître d'une manière précise le recrutement qu'a eu la cohorte 1<sup>re</sup> des Héméséniens. Durant le séjour de plus d'un siècle qu'elle a fait à *Intercisa*, elle a laissé un abondant matériel épigraphique, qui nous fournit de nombreuses informations.

<sup>(1)</sup> C. III, 10.636 = 3.728.

<sup>(2)</sup> *Année Épigr.*, 1909, N° 148. e.

<sup>(3)</sup> C. X, 3.847.

<sup>(4)</sup> Elles seront étudiées plus bas.

<sup>(5)</sup> C. III, 3331.

<sup>(6)</sup> *Année Épigr.*, 1910, N° 147 ; N° 141 (en 199) ; N° 133 ; C. III. 2.306 = *Ephemeris*, II. 597.

<sup>(7)</sup> C. III, 10.646 = 3.728.

<sup>(8)</sup> C. III, 3.331.

<sup>(9)</sup> *Année Épigr.*, 1910, N° 141.

<sup>(10)</sup> C. III, 3.331.

<sup>(11)</sup> Ce gentilice indique que les inscriptions sont postérieures à Hadrien.

<sup>(12)</sup> Le gentilice date les inscriptions de la fin du II<sup>e</sup> siècle ou du début du III<sup>e</sup>.

Un diplôme militaire <sup>(1)</sup> datant de l'intervalle compris entre 138 et 146 a pour titulaire un fantassin anonyme de ce corps, qui est fils de Sigillio... et originaire de Syrie. Les autres inscriptions qui s'échelonnent entre la fin du règne d'Hadrien et celui de Gordien III nous font connaître les noms suivants : M. Aurelius Cerdon, ancien *curator*, vétéran de cette cohorte <sup>(2)</sup>, originaire d'Aréthuse, ville de Syrie <sup>(3)</sup> ; M. Aurelius Deisan, corniculaire du tribun de ce corps, puis vétéran, originaire d'Émèse <sup>(4)</sup> ; Mocur, porte-enseigne <sup>(5)</sup> ; Aurelius Monimus, bénéficiaire du tribun de cette cohorte <sup>(6)</sup> ; M. Aurelius Monimus, ancien décurion, vétéran originaire d'Émèse <sup>(7)</sup> ; M. Aurelius Sallumas, *tesserarius*, puis vétéran <sup>(8)</sup> ; Aurelius Bazas, vétéran natif de Claudia Apamea en Syrie <sup>(9)</sup> ; Aurelius Isnircius Verecundus, décurion, puis *signifer-ueteranus* <sup>(10)</sup>.

Un *magister* de cette cohorte <sup>(11)</sup>, qui était peut-être un instructeur analogue au *magister campi* exerçant les cavaliers légionnaires, s'appelait au III<sup>e</sup> siècle Barsemis, fils de Abbei, et était natif de Carrhes en Mésopotamie romaine.

Tous ces noms sont sémitiques <sup>(12)</sup> et se trouvent dans l'épigraphie de la Syrie. Parmi les personnages qui les portent quel-

<sup>(1)</sup> C. III, dipl. mil. Supp. N° 58.

<sup>(2)</sup> *Année Épigr.*, 1910, N° 137.

<sup>(3)</sup> Il existait deux Aréthuses dans l'antiquité ; l'une macédonienne, située près de la mer au Sud-Ouest d'Amphipolis ; l'autre syrienne, placée entre Émèse et Épiphanie (Hamath).

<sup>(4)</sup> C. III, 10.316 = 3.334.

<sup>(5)</sup> C. III, 10.315 = *Année Épigr.*, 1891, N° 59.

<sup>(6)</sup> *Année Épigr.*, 1912, N° 7.

<sup>(7)</sup> *Année Épigr.*, 1909, N° 50.

<sup>(8)</sup> *Arch. Ertlesito*, 1909, p. 246.

<sup>(9)</sup> C. III. 10.318 = *Ephemeris*, II 600.

<sup>(10)</sup> *Année Épigr.*, 1910, N° 146.

<sup>(11)</sup> C. III 10.307 = DESSAU 2.540 = *Ephemeris*, II, 598.

<sup>(12)</sup> Sallumas doit être rapproché de Salman (CHABOT, *Choix d'inscr.*, p. 199 ; p. 129) ; Salmat (CHABOT, *ibidem*, p. 127, etc.) Σαλάμανης, Σαλαμανω, Σάλμας (CHABOT, *Index à WADDINGTON*). Monimos est un nom syrien bien connu (CHABOT, *Index à WADDINGTON*). Mocur doit se rapprocher de Mocimus, nom syrien très connu (CHABOT, *ibid.*, p. 6 ; *Choix d'Inscr.*, p. 119-122 ; p. 126-129) ; Bazas doit être comparé à Bassos, nom syrien très répandu (Voir plus bas) ; Barsémis est à rapprocher de Βαρσημεα (Princeton-University III A. N° 7), Βαρσημησα (Princeton University III A. N° 129), Barsames (CHABOT, *Choix d'Inscr.*, 83 ; p. 130).

ques-uns ont conservé leur désignation primitive et nationale ; les autres ont latinisé leur nom par l'adjonction d'un prénom et gentilice empruntés à l'Empereur régnant.

A côté de ces noms, on remarque des noms purement romains, mais qui dissimulent une origine grecque ou grecque orientale. La patrie est parfois mentionnée sur les inscriptions et permet de connaître la véritable nationalité du militaire. On peut citer le cas d'Aelius Munatius, *capsarius* de cette cohorte qui était originaire de Sam(aria) en Palestine, ou de Sam(osata) en Commagène (1). Son nom romain est sans doute fictif et a dû être adopté après son entrée dans l'armée. Il portait probablement auparavant quelque nom grec ou syrien qui ne nous a pas été transmis.

Ailleurs l'origine est plus difficile à découvrir lorsque le domicile n'est pas indiqué. Nous avons par bonheur un autre moyen pour reconnaître la nationalité de l'officier et du soldat : il consiste à chercher sa famille, lorsqu'elle apparaît dans une inscription, et à étudier les noms des personnes qui la composent.

Nous remarquons trois soldats, *Aurelius Rufinus* (2), *Germanus Valens* (3) et *M. Aurelius Marcus* (4), qui ont des parentés barbares. L'aïeule du premier s'appelle *Aurelia Iezena* ; la mère du second porte le nom de *Immosta* ; son épouse est *Aurelia Baracha* ; ses deux filles s'appellent chacune *Aurelia Germanilla*. Quelques-uns de ces noms, comme on le voit, sont sémitiques (5) et attestent la présence d'une famille syrienne. *M. Aurelius Marcus* a pour fils *M. Aurelius Marianus* et pour femme *Theodora*, nom qui indique une origine greco-orientale. C'est assurément encore une famille syrienne (6).

Les soldats mentionnés ont peut-être obtenu le nom latin au

(1) *Année Épig.*, 1906, N° 110 : *dom(o) Sam(aria)* ou *Sam(osata)*.

(2) *Année Épig.*, 1910, n° 131.

(3) *Année Épig.*, 1906, N° 107.

(4) *Arch. Ertlesito*, 1909, p. 244.

(5) Princeton-University III A. N° 111 ; Princeton-University III, 1092 etc.

(6) Le nom de Marinus, Marianus est sémitique et se retrouve dans maintes inscriptions syriennes. C'était un nom cultuel, un titre sacerdotal porté surtout par les prêtres des dieux Commagéniens, *J. O. M. Dolichenus* (HETTNER, *De Jove Dolicheno*, p. 9 ; ED. MEYER, dans ROSCHER, *Lexicon*, p. 1141 et suiv.), *J. O. M. Commagenorum* (C. III, 7834 ; 7756). Le *Deus Aeternus* mentionné dans une inscription de Sarmizegetuza dissimule une divinité orientale (C. III, 7900 = *Ephemeris*, II, 432).

moment de leur entrée dans l'armée ; d'autres ont pu acquérir le droit de cité à la suite de l'édit de Caracalla, qui l'accorda en 212 pour des raisons fiscales à tous les hommes libres de l'empire. Ainsi s'explique la fréquente apparition des gentilices Aurelius ou Aurelia empruntés à Caracalla, l'auteur de cette grande réforme. Un vétérân Aurelius Heraclitus <sup>(1)</sup> avait sûrement, d'après son surnom, une origine grecque. Parmi les cavaliers ou les vétérâns on relève aussi des noms purement romains : Aurelius Bassus <sup>(2)</sup>, C. Bassus, un Librarius <sup>(3)</sup> ; Aurelius Herculanus <sup>(4)</sup>, Aurelius Maximianus <sup>(5)</sup> ; Aurelius Valerianus <sup>(6)</sup> ; Aelius Valentinianus <sup>(7)</sup> ; ... Primianus <sup>(8)</sup> ; L. Aurelius Antonius, dont le nom apparaît sur un fragment de sarcophage <sup>(9)</sup>.

Il est fort douteux qu'ils soient des Romains de bonne souche. Il est plutôt probable qu'ils étaient des pérégrins, des Orientaux, comme leurs camarades. Cela est à supposer pour Aurelius Bassus et C. Bassus dont le surnom très répandu en Syrie, dissimule une origine sémitique <sup>(10)</sup>. Ceux qui sont des *Aurelii* ont sans doute bénéficié de la Charte de Caracalla. Les autres ont adopté un nom romain au commencement de leur service ou l'ont obtenu à leur libération s'ils sont des vétérâns. On ne saurait donc conclure de ces seuls noms que ces militaires étaient des Romains.

Les exemples cités plus haut démontrent que la cohorte I des Héméséniens avait conservé pendant le II<sup>e</sup> et le III<sup>e</sup> siècles un recrutement ethnique. Un grand nombre de ses officiers et soldats étaient originaires de Syrie ; certains ont latinisé leur nom, mais

<sup>(1)</sup> *Année Épig.*, 1910, N° 136.

<sup>(2)</sup> *Année Épig.*, 1909, N° 149.

<sup>(3)</sup> *Année Épig.*, 1912, N° 7.

<sup>(4)</sup> C. III, 10.303 = 3328 = *Ephemeris*, II 595.

<sup>(5)</sup> *Année Épig.*, 1909, N° 149.

<sup>(6)</sup> *Année Épig.*, 1910, N° 144.

<sup>(7)</sup> *Année Épig.*, 1914, N° 99 = *Arch. Anzeiger*, 1913, p. 326.

<sup>(8)</sup> *Arch. Ertesilo*, 1909, p. 242-243.

<sup>(9)</sup> *Arch. Ertesilo*, 1905, p. 233. Le gentilice Aurelius et le sarcophage rapportent cette inscription à la fin du II<sup>e</sup> siècle ou au début du III<sup>e</sup>.

<sup>(10)</sup> Le nom Βάσσοϛ était répandu en Syrie (nombreux exemples dans CHABOT, *Index*, p. 4). Il doit être rapproché du nom Bassianus porté par l'ancêtre de la dynastie syrienne et par Caracalla même et ses successeurs et du terme cultuel *basus*, titre attribué aux prêtres de Jupiter Dolichenus (C. III, 7834 ; 7736 ; DOMASZEWSKI, *Abh. z. röm. Rel.*, p. 209-211. D'ailleurs C. Bassus a élevé l'épithaphe d'Aurelius Monimus bénéficiaire de tribun.

leur nationalité syrienne est encore reconnaissable. Cet indice sémitique n'a pas disparu même chez les vétérans ; il persiste et constitue pour nous un fil conducteur qui nous révèle l'origine exacte du militaire, même lorsqu'il a emprunté un nom latin. Si quelques officiers ou soldats ont des noms romains, on ne saurait en conclure une origine latine.

Cette double série de noms latins et barbares pose de nouveau le problème du statut des soldats auxiliaires. Il a donné lieu à diverses interprétations. Mommsen <sup>(1)</sup> a cru pouvoir expliquer l'existence de noms romains en considérant leurs titulaires comme des citoyens romains de naissance. Hirschfeld a supposé au contraire <sup>(2)</sup> que ces soldats avaient reçu la *ciuitas* au moment de l'incorporation. Cependant l'adoption d'un nom latin ne correspondait pas nécessairement à un changement du statut personnel. Il masquait souvent une origine barbare. Le soldat pérégrin cachait ainsi sa véritable naissance <sup>(3)</sup>. Il s'efforçait de devenir l'égal du *civis* et empruntait tout ce qui donnait une latinité extérieure. Pour ces raisons il changeait son nom barbare contre un nom romain <sup>(4)</sup>.

Comme on le remarque pour les militaires de la cohorte I des Héméséniens les noms romains et pérégrins se rencontrent parfois dans le même corps de troupes. Ces noms sont indépendants de la situation juridique de l'officier ou du soldat. Leur condition n'a jamais été affectée par les noms qu'ils ont empruntés où qui leur ont été attribués. Tous les soldats auxiliaires étaient en général des pérégrins. On ne saurait donc rattacher à l'existence de noms romains la concession d'une latinité personnelle.

Les doubles appellations que nous fournit la cohorte I des Héméséniens montrent que les soldats auxiliaires avaient le faculté de choisir un nom à leur guise; quelques-uns conservaient leur nom primitif, d'autres l'échangeaient contre un nom romain. Ce fait important avait été déjà relevé par Jean Lesquier <sup>(5)</sup> dans l'armée d'Égypte. Les inscriptions d'*Intercisa* l'attestent aussi dans l'ar-

(1) MOMMSEN, dans *Hermes*, XIX, pp. 60 et suiv.

(2) *Gallische Studien*, pp. 59.

(3) LAMBERTZ dans *Glotta*, 1914, p. 109.

(4) De même plus tard les chrétiens ajoutèrent à leur nom profane un nouveau nom religieux et portèrent souvent des noms doubles. LAMBERTZ, dans *Glotta*, 1913, p. 100 ; p. 124 ; p. 129, et., 1914, p. 109 ; HARNACK, *Zur Mission und Ausbreit. des Christentums*, I, p. 359).

(5) J. LESQUIER, *Armée romaine d'Égypte*, p. 218 à 224.

mée du Danube. Nul doute que cette pratique ait été répandue dans tous les corps auxiliaires de l'empire.

La Constitution Antonine a unifié la situation des divers soldats de l'armée Impériale. Un grand nombre d'auxiliaires deviennent alors des citoyens et portent le gentilice *Aurelius*. Dans la cohorte I des Héméséniens nous trouvons divers gentilices.

Un petit nombre de soldats sont des *Aelii*, qui doivent avoir vécu vers le milieu du II<sup>e</sup> siècle (1). La plupart des autres sont des *Aurelii*, qui ont servi à la fin du II<sup>e</sup> siècle et surtout au début du III<sup>e</sup>. Caracalla semble avoir été particulièrement généreux envers les syriens et les populations voisines, qui ont obtenu en masse le droit de cité ou de colonie (2).

Les recherches que nous avons faites montrent donc que la cohorte des Héméséniens a toujours conservé un recrutement national. Il est important d'indiquer aussi le rayon de ce recrutement. Il ne se faisait pas seulement à Émèse (3) mais aussi dans d'autres villes de Syrie. Un *curator* de cette cohorte, M. Aurelius Cerdon, était originaire d'Aréthuse, située en Syrie entre Emèse et Epiphania (Hamath) (4) ; le sous-officier Aurelius Bazas, de Claudia Apamea (5), située sur l'Oronte.

Les provinces voisines mêmes ont fourni des conscrits à ce corps. Le décurion Barsémis, fils d'Abbei, était natif de Carrhes en Mésopotamie (6). Le Capsarius Aelius Munatius avait pour patrie Sam (aria) en Palestine ou Sam(osata) en Commagène (7).

Cet exemple montre que la circonscription militaire de cette cohorte dépassait la Syrie et empiétait même sur les pays limitrophes. Ce principe n'a certes pas été limité à la seule cohorte des Héméséniens. Il a sans doute été admis pour d'autres troupes orientales.

(1) Ex. : Aelius Valentianus, vétéran (*Année Épig.*, 1914, n° 99). Aelius Munatius, un *capsarius* (*Année épigr.*, 1906, n° 100).

(2) Caracalla a élevé au rang de colonies les villes suivantes : Antioche, Émèse, Césarée du Liban, Sidon. (PAULY-WISSOWA, s. v. Colonia).

(3) *Année Épig.*, 1909, n° 159 ; C. III, 10316 = 3334.

(4) *Année Épig.*, 1910, n° 137.

(5) *Arch. Ertesilo*, 1909, p. 243.

(6) C. III, 10307 = Dessau, 2540 = *Ephemeris*, II, 598.

(7) *Arch. Ertesilo*, 1905, p. 233.

Les textes que nous avons réunis et commentés relativement à la composition de deux cohortes syriennes appartenant à deux provinces différentes, la *cohors I Hammiorum* de l'armée de Bretagne et la *cohors I miliaria Hemesenorum* de l'armée du Danube, nous ont appris que ces corps de troupes avaient gardé même au deuxième et au troisième siècles un recrutement ethnique. Ces cas n'ont pas dû être isolés dans l'armée du Haut Empire. Il est probable que d'autres troupes auxiliaires ont suivi la même règle et ont échappé plus ou moins complètement et pour des raisons diverses au recrutement local.

Nous avons déjà remarqué qu'il a eu une application très réduite en Bretagne. Les légions de cette province n'ont reçu presque aucun insulaire (1) et ont été levées même au deuxième siècle en Gaule et en Germanie (2). Les auxiliaires établis dans ce pays étaient des Gaulois, des Germains et des Espagnols et ont été peu atteints par le recrutement local.

La méfiance que le gouvernement impérial éprouvait à l'égard des Bretons l'a incité à disséminer les troupes bretonnes sur d'autres fronts et à éloigner autant que possible les insulaires de l'armée de Bretagne (3). C'est pourquoi un grand nombre de corps auxiliaires de cette province ont conservé même au II<sup>e</sup> et au III<sup>e</sup> siècles un recrutement national.

Il est fort probable que le recrutement local a atteint aussi faiblement les corps d'Orientaux, notamment de Syriens. Cet état de choses s'explique par les nécessités militaires. Au II<sup>e</sup> siècle les *auxilia* s'étaient rapprochés des légions ; ils étaient recrutés dans les mêmes classes provinciales. Les différences qui les séparaient s'étaient atténuées (4). Le service auxiliaire avait acquis graduellement de l'importance et s'était élevé à la hauteur du service dans les légions. Mais à mesure que les *auxilia* se romanisaient, ils subissaient une altération profonde et perdaient leur valeur militaire. Dans les campements où ils tenaient garnison au II<sup>e</sup> siècle,

(1) SAGOT, *ibid.*, pp. 186-187.

(2) *Westdeutsche Zeitschrift. Korrespondenzblatt*, XXII, p. 202 = *Arch. Aeliana*, XXV, p. 142.

(3) SAGOT, *ibid.*, p. 201 ; p. 171, note 2.

(4) On observe ce rapprochement dans l'armée d'Égypte, où *auxilia* et légions s'alimentent au II<sup>e</sup> siècle de la même élite hellénisée habitant les *πολιεις* ou la *χώρα* (LESQUIER, *Armée rom.*, p. 225 ; p. 485).



ils s'amollissaient. Abrisées derrière des palissades et des retranchements d'abord de terre, puis de pierre, groupées par petits paquets dans des *castella* pourvus de hautes murailles et de machines de guerre, ces troupes avaient perdu toute énergie et tout esprit d'offensive <sup>(1)</sup>. Quelques-unes étaient restées fixées à leur camp pendant plus d'un siècle. Leur esprit guerrier avait rapidement décliné.

Ces soldats, sortis des classes provinciales ou nés dans les camps, ne connaissaient plus la manière de combattre, la tactique et les armes des barbares. L'armée romaine allait à une inévitable décadence.

Pour faire cesser cette crise, les empereurs romains conservèrent dans certains corps auxiliaires le recrutement national. Ce recrutement a donc été imposé au II<sup>e</sup> et au III<sup>e</sup> siècles par des besoins stratégiques. La défense de l'empire imposa certaines exceptions au recrutement local. L'institution établie par Hadrien pour diminuer l'autorité du Sénat et donner plus de cohésion aux armées trouva en cela un contrepois et une limite. Parallèlement à la romanisation progressive des *auxilia*, les nécessités militaires ont maintenu des soldats barbares dans quelques corps de troupes et ont introduit ainsi certaines différences parmi les forces de l'armée auxiliaire.

A cette cause stratégique on peut en ajouter une autre, qui était en rapport avec l'armement. Certaines troupes avaient des armes spéciales employées chez les peuples barbares où elles étaient recrutées. L'arc était l'arme particulière aux Orientaux, les Syriens surtout étaient des archers réputés depuis une époque reculée. Le maniement de cette arme exigeait un entraînement et une longue habitude. Cette cause contribua aussi à conserver dans un certain nombre de corps orientaux un recrutement national. Les deux cohortes syriennes étudiées ici, celle des Hammiens de Bretagne et celle des Héméséniens de Basse Pannonie, étaient composées d'archers et il est hors de doute que ce fait a fortement aidé à préserver le caractère indigène de leur recrutement. Dans ces troupes comme dans d'autres les raisons militaires ont limité les effets de la réforme introduite par Hadrien et leur ont conservé l'aspect barbare qu'elles avaient au premier siècle.

(1) DOMASZEWSKI, *Westdeutsche Zeitschrift*, XXI, p. 188.

L'étude présente aboutit donc aux conclusions suivantes

1. Le recrutement local institué par Hadrien n'a pas été appliqué aussi strictement qu'on aurait pu le penser. Il a été faible et réduit dans certaines armées, par exemple dans celle de Bretagne. Certaines troupes auxiliaires y ont dérogé. De pareilles exceptions ont existé parmi les troupes orientales, surtout parmi les cohortes et les ailes de Syriens. Les deux cohortes étudiées plus haut ont conservé même au II<sup>e</sup> siècle un recrutement ethnique.

2. Un pareil recrutement s'explique par les nécessités militaires. Il a été un remède à la crise que subissait l'armée romaine vers le milieu du II<sup>e</sup> siècle ; il est aussi en rapport étroit avec l'armement de certains corps, qui exigeait une habileté et un entraînement faciles à trouver chez les soldats barbares particulièrement familiarisés avec les armes propres à leurs pays.

3. L'existence de noms latins et barbares dans un même corps de troupes avant la Constitution Antonine montre que ces noms étaient indépendants de la condition des soldats qui les portaient. Les soldats pérégrins désireux de ressembler aux *cives* pouvaient choisir un nom à leur guise, en demandant bien entendu le consentement de leurs officiers. Mais leur condition restait la même. L'adoption d'un nom romain leur donnait une latinité purement extérieure.

Georges CANTACUZÈNE.

---